

Situation n° 28
Une excellente stagiaire, mais jamais ponctuelle
Primaire, 3^e stage

La problématisation de la situation du point de vue de l'enseignante associée :

L'enseignante associée (EA) a accueilli dans sa classe une stagiaire de troisième année qui en était au début de sa grossesse. L'EA prétend que la stagiaire était excellente dans son enseignement, sa gestion de classe et ses relations avec le milieu. Cependant, l'étudiante arrivait régulièrement en retard. Elle confiait ouvertement ses problèmes personnels à l'EA. Comme le père de l'enfant ne voulait pas le reconnaître, la stagiaire craignait de perdre le bébé en raison du stress occasionné par la situation. Au début, l'EA ne réagissait pas aux retards, car elle éprouvait de l'empathie par rapport à la situation difficile que vivait la stagiaire. Mais plus le stage avançait, plus les retards augmentaient et plus la situation personnelle de l'étudiante nuisait à son stage. Cela devenait difficile à gérer pour l'EA car à plusieurs reprises, la stagiaire avait la responsabilité d'accueillir les élèves le matin et d'enseigner durant la première période. Le superviseur (SU) considérait cependant les retards comme étant banals. Par ailleurs, la stagiaire connaissait des difficultés en français. Elle mettait un «s» à «leur» devant un verbe et faisait la liaison à l'oral. Toutefois, l'EA souligne que la stagiaire acceptait très bien la critique et reconnaissait ses retards. En classe, elle était des plus organisées, efficace dans les corrections et réalisait ce qui était attendu d'elle.

L'intention de l'EA dans cette situation :

L'enseignante souhaite que la stagiaire prenne conscience de son manque de ponctualité et y remédie.

La stratégie de l'EA compte tenu de l'intention poursuivie :

À plusieurs reprises, l'EA rencontre la stagiaire pour discuter avec elle de ses problèmes de ponctualité. Elle lui fait comprendre que malgré ses difficultés sur le plan personnel, il est important d'être ponctuelle, surtout lorsque vient le temps de surveiller dans la cour de l'école. La direction a aussi rencontré la stagiaire pour lui faire comprendre que ce comportement n'était pas acceptable pour une future enseignante. L'EA a également demandé à la stagiaire les rapports de stages antérieurs afin de vérifier si le problème avait déjà été soulevé. Or, la stagiaire ne les lui a pas donnés et l'EA n'a pas pu les demander à l'université, étant donné que l'étudiante avait débuté ses cours dans une autre université.

La situation transformée :

La stagiaire continue d'arriver en retard. Elle réussit néanmoins son stage, puisqu'elle excelle dans les autres compétences. Le rapport contient des recommandations

concernant les retards répétés. Malgré ces dernières, l'étudiante continue de manquer de ponctualité lors de son quatrième stage et même sur le marché du travail.

Le recul réflexif en groupe de codéveloppement accompagné :

Demande formulée au groupe: L'EA souhaite savoir comment elle aurait pu réagir face à cette situation.

Apport du groupe : Les participants pensent que l'EA a bien agi compte tenu du fait qu'elle ne possédait aucune information sur le déroulement des stages antérieurs. Par ailleurs, ils suggèrent à l'EA :

- D'agir rapidement dans l'éventualité où un problème semblable se reproduirait;
- De demander les rapports des stages antérieurs à l'université par l'intermédiaire du SU;
- De solliciter l'appui de la direction d'école;
- De rappeler au stagiaire que c'est une norme syndicale que d'arriver 15 minutes à l'avance;
- D'expliquer au stagiaire que pour des raisons d'assurances, il est responsable des élèves 15 minutes avant le début de la classe et ce, même s'il ne surveille pas;
- D'ajouter des conséquences au manque de ponctualité en demandant de compenser les minutes de retard par une prolongation de stage.

Apports du chercheur accompagnateur : Le CH indique que lorsque la compétence 12 (l'éthique professionnelle) n'est pas respectée, la continuité du stage devient problématique. De plus, si l'étudiant ne reconnaît pas son problème, la compétence 11 (identité professionnelle) s'en retrouve touchée et le SU doit assurer un suivi. Il est important de ne pas minimiser ces deux compétences, car elles se situent au cœur du stage. Lorsqu'un stagiaire se présente souvent en retard, l'EA doit exiger que ces heures soient reprises. Enfin, l'EA ne peut pas consulter les rapports de stage qui se trouvent à l'UQAC. Seul le SU peut y avoir accès.

Ce qui est retenu par l'EA : L'enseignante reconnaît qu'elle n'a pas sollicité suffisamment l'aide du SU. Elle sait également désormais qu'elle ne doit pas avoir peur de verbaliser son désaccord si l'évaluation du SU ne lui convient pas. Finalement, elle se rend compte qu'il faut agir rapidement lorsque des situations problématiques se produisent.